



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Est lue et déposée la pétition que M^{me} DRIEDGER a présentée au nom de D. Bean, K. Guillas, C. Lovatt et autres personnes demandant au ministre de la Justice d'encourager le gouvernement du Manitoba à poursuivre son partenariat avec les écoles et la police afin que les clubs d'athlétisme de la police de Winnipeg offrent des activités récréatives et sportives.

M. le *ministre* LEMIEUX dépose le rapport annuel de la Commission manitobaine de régie du jeu pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 139)

M. le *ministre* SELINGER dépose les rapports trimestriels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de neuf mois — du 1^{er} avril au 31 décembre 1999.

(document parlementaire n° 140)

M. le *ministre* CALDWELL dépose le rapport annuel de la Caisse de retraite des enseignants pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1999.

(document parlementaire n° 141)

M. le *ministre* LATHLIN dépose le rapport quinquennal de Pêche Manitoba pour la période du 1^{er} avril 1994 au 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 142)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* ASHTON invoque le *Règlement* au sujet du terme « dishonest » utilisé par le chef de l'opposition officielle et demande que le terme soit retiré.

Après l'intervention de M. LAURENDEAU sur le rappel au *Règlement*, le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. FAURSCHOU et SCHELLENBERG, M^{me} SMITH (Fort Garry), M. RONDEAU ainsi que M^{me} ALLAN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SELINGER :

que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. STEFANSON :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget ne tienne pas compte des besoins actuels et futurs des Manitobaines et des Manitobains :

- a) en ne proposant pas une perspective globale ni un plan pour l'économie;
- b) en ne protégeant pas le climat économique propice qui a régné au cours des dix dernières années;
- c) en n'accordant pas à la population un allègement fiscal appréciable;
- d) en ne reconnaissant pas l'importance d'avoir un système fiscal concurrentiel afin que le Manitoba demeure prospère;
- e) en ne donnant aux jeunes aucune raison de demeurer au Manitoba;
- f) en n'accordant pas une aide suffisante aux universités du Manitoba;
- g) en n'établissant pas un processus de consultation publique sur la création de cinq nouveaux casinos;
- h) en n'accordant aucune aide aux agriculteurs touchés par les graves inondations dans le sud-ouest du Manitoba;
- i) en ne répondant pas aux besoins de la population rurale du Manitoba en ce qui concerne les routes et l'infrastructure routière;
- j) en ne mettant pas fin à la médecine de couloir comme il avait été promis;
- k) en ne prévoyant pas l'ouverture des 138 nouveaux lits d'hôpitaux permanents qui avait été promise;
- l) en ne répondant pas aux besoins et aux préoccupations de la ville de Winnipeg et de sa population,

Jeudi 18 mai 2000

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. DERKACH termine son intervention.

Après les interventions de M. le *premier ministre* DOER, de M^{me} SMITH (Fort Garry), de M. le *ministre* CALDWELL, de M. MAGUIRE et de M. le *ministre* LEMIEUX, M. FILMON prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES